



## VILLE D'AUCHEL

HÔTEL DE VILLE  
Place André Mancey  
62260 AUCHEL  
Tél : 03.21.64.79.00  
Fax : 03.21.64.79.01  
mairie@auchel.fr

### ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE 2023/854

**Objet : Interdiction de circuler pour les travaux d'aménagement de feux tricolores au carrefour, du 16 au 26 août 2023 :**

- Rue Arthur Lamendin, de l'intersection rue du Parc des Loisirs au Boulevard Basly,
- Boulevard Basly de la rue de la Flaque à la rue Arthur Lamendin,

Philibert BERRIER, Maire de la Ville d'AUCHEL,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription), approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 et modifiée le 06 novembre 1992,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4,

Vu l'avis favorable des communes de Ferfay, Ames, Amettes, Auchy au Bois, Saint Hilaires Cottés, Bourecq, Lillers et Burbure, en date du 2 août 2023.

Considérant qu'en raison **des travaux d'aménagement de feux tricolores, dirigés par l'entreprise S.T.P.Services de CALONNE RICOUART**, il convient de prendre toutes dispositions pour prévenir les accidents.

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement, au droit des travaux, est formellement interdit aux véhicules de toutes catégories (sauf l'entreprise, véhicules de secours et de lutte contre l'incendie) **du 16 au 26 août 2023 :**

- Rue Arthur Lamendin, de la rue du Parc des Loisirs au Boulevard Basly,
- Boulevard Basly, de la rue de la Flaque à la rue Arthur Lamendin,

**ARTICLE 2 :** En raison de l'interdiction qui précède, la circulation est déviée localement, dans les 2 sens, comme suit :

- Pour la rue Arthur Lamendin : D916 - D341 – D94 – D943 – D916,
- Pour le Boulevard Basly : Rue de la Flaque, rue Raoul Briquet, Rue Arthur Lamendin,

**ARTICLE 3** : Les panneaux de signalisation et de déviation sont mis en place et entretenus par l'entreprise S.T.P.Services,

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

**ARTICLE 5** : Il peut être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes, dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route,

**ARTICLE 6** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille- 143 rue Jacquemarts Giélee – BP 2039 – 59000 LILLE, dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification et sa transmission au représentant de l'Etat du Département, adressée en recommandé avec avis de réception, conformément à l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Maire de la Ville d'AUCHEL et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ainsi fait et arrêté 2 août 2023.

Le Maire

Philibert BERRIER

